

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 septembre 2018	N° 2018-590

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kevin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTUNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 septembre 2018	Délibération
	Direction des relations internationales	N° 2018-590

Prolongation de la mission de Volontariat de solidarité internationale (VSI) au Mexique, dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux et l'Etat du Guanajuato - Décision - Autorisation

Monsieur Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Le contexte

Dans le cadre de la coopération avec le Mexique et au terme d'un premier accord 2011-2015, les liens entre Bordeaux Métropole et la zone métropolitaine de León se sont confirmés et renforcés par un deuxième accord de coopération 2015-2019. Cette nouvelle étape de notre partenariat repose notamment sur le développement économique, la gouvernance, l'urbanisme, les transports, l'eau et l'assainissement, la culture.

Outre des échanges désormais réguliers et fructueux entre les écoles d'architecture, les centres de recherche sur l'eau et les services de la mobilité, de nouvelles pistes sont en train de s'ouvrir vers : le développement durable (avec l'association Let's Food), l'enseignement supérieur (avec l'Institut national polytechnique-Bordeaux INP) et le tourisme (avec l'Office du tourisme de Bordeaux Métropole).

Afin d'assurer le suivi des projets et le lien entre les interlocuteurs de part et d'autre, Bordeaux Métropole a recours au soutien du Volontariat de solidarité internationale (VSI) depuis 2012. Bordeaux Métropole souhaite prolonger de deux mois la mission du volontaire 2017-2018 jusqu'à la mission d'un/d'une nouveau/nouvelle volontaire (proposée dans le rapport 33790) afin d'assurer la période de recouvrement et la transmission des dossiers. La mission en cours devant se terminer le 4 octobre 2018, il est proposé de la prolonger jusqu'au 4 décembre 2018.

2 - Le Volontariat de solidarité internationale

Pour donner une plus grande impulsion à leurs actions extérieures, les collectivités territoriales s'appuient de plus en plus sur les volontariats internationaux. Ces derniers participent aux activités des collectivités qu'ils représentent dans le monde en matière de développement technique, scientifique et économique, d'action culturelle et environnementale.

Le volontariat international a pour objet l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement dans le domaine notamment de la coopération au développement.

2.1 Les bénéficiaires

Le volontariat est ouvert aux jeunes âgés de plus de 18 ans qui s'engagent pour une durée de 6 à 24 mois pour une mission de développement devant se dérouler hors de l'espace économique européen.

2.2 Les modalités de mise en place

Les missions sont obligatoirement effectuées auprès d'associations internationales agréées par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

En Aquitaine, l'Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement (IFAID Aquitaine) est l'organisme de référence (pour l'envoi des volontaires) agréé.

3 – Perspectives du volontariat au Mexique

Avec le premier accord de coopération 2011-2015, Bordeaux Métropole s'est positionnée en tant qu'interlocuteur institutionnel privilégié des partenaires mexicains. Grâce aux échanges d'expériences et d'expertises, aux conseils et formations, la coopération a permis aux deux parties une connaissance mutuelle des institutions, des territoires et des populations. Le deuxième accord 2015-2019 marque la solidité de nos liens d'amitié, la reconnaissance de nos compétences respectives et la confirmation de nos ambitions mutuelles.

Compte tenu des nouvelles orientations stratégiques et des actualités économiques locales, de nouvelles pistes de coopération sont ouvertes :

- Le développement économique

Le tourisme et le vin sont deux volets de développement économique majeurs pour les deux partenaires. Des échanges possibles sont recherchés, en lien avec les partenaires locaux respectifs (Office du tourisme, Atout France, Grand conseil du vin de Bordeaux, Secretaria de Turismo,...). La ville durable est également un sujet prioritaire au regard du projet d'intérêt national mexicain à Apaseo, permettant de valoriser l'expérience et l'expertise de nos entreprises locales.

- Le développement durable

Le développement durable est l'axe moteur de l'action de la direction des relations internationales. Dans le cadre du programme « Guanajuato XXI siècle », diverses pistes de collaboration sont ouvertes : outre la mobilité et l'eau, la gouvernance alimentaire, la préservation des espaces naturels, l'aménagement urbain durable, l'efficacité énergétique des bâtiments.

- L'enseignement supérieur

Bordeaux Métropole étant partenaire du groupement d'écoles d'ingénieurs Bordeaux INP, l'établissement a été mis en relation avec l'antenne au Guanajuato de l'établissement mexicain Instituto politécnico nacional (IPN) et une convention doit être signée à l'automne 2018. Ce dispositif renforcera la dynamique métropolitaine en faveur de la mobilité internationale des jeunes.

- La gouvernance

Le Mexique a connu en 2018 un ensemble d'élections locales, régionales et nationales. Il s'agit donc d'acculturer les nouveaux élus à la coopération décentralisée et, à travers elle, à la gouvernance. La construction métropolitaine, les mécanismes de financement et de co-développement, sont des références pour le Guanajuato, qui ne connaît pas cet échelon entre l'Etat fédéral et les villes.

4- Budget

Un budget prévisionnel sur deux mois de 5 347€ a été établi par l'IFAID Aquitaine, comprenant les postes de dépenses suivants :

Budget pour le prolongement de la mission de Volontaire de solidarité internationale au Mexique IFAID Aquitaine / BM de 2 mois		
Dépenses		
<i>Coûts directs liés au volontaire</i>		
Indemnité	€ 1 800	34%
Couverture santé - Prévoyance	€ 997	19%
Visa	€ 200	4%
Voyage Aller-Retour* Domicile-Guanajuato	€ 1 800	34%
Hébergement	pm	
<i>Coûts indirects</i>		
recrutement	€ -	0%
Préparation au départ	€ -	0%
Suivi mensuel	€ 200	4%
Formation au retour	€ -	0%
Fourniture	€ -	0%
Frais de gestion	€ 350	7%
Total dépenses	5 347 €	
* Estimation sur la base d'un Aller-Retour par mission de volontariat de son lieu de résidence à son lieu d'affectation		
Les dépenses liées au personnel comprennent la masse salariale et les frais de fonctionnement - locaux et charges locatives. Elles permettent le recrutement, la formation au départ, le suivi administratif et financement, la formation au retour.		
Recettes		
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	€ 694	13%
Bordeaux Métropole	€ 4 653	87%
Partenaire - hébergement	pm	
Total recettes	5 347 €	

Bordeaux Métropole contribuerait à hauteur de 4 653€.

Le volontaire percevrait une indemnité de 900 € par mois sur une période de deux mois. Il convient de noter l'augmentation substantielle de l'indemnité, eu égard au temps pris en supplément sur la mission initiale et au surcroît de charge pour la transmission au nouveau volontaire.

Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères participerait à hauteur de 694€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2005 – 159 du 23 février 2005 relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

VU le décret n°2005-600 du 27 mai 2005 pris pour l'application de la loi relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

VU l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant, d'une part, le montant des aides de l'Etat au Volontariat de solidarité internationale et, d'autre part, les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations de volontaires,

VU l'accord de coopération signé entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato – zone métropolitaine de León le 30 juin 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite développer une politique de coopération internationale, maintenir et accroître ses liens avec le Mexique et en particulier la zone métropolitaine de León,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le prolongement de la mission du Volontaire de solidarité internationale 2017-2018 selon les modalités explicitées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer l'avenant à la convention avec l'IFAID Aquitaine.

Article 3 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 653€ à l'IFAID Aquitaine.

Article 4 : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, natana 62878, opération 05P046O002, CdR AAC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 OCTOBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Michel VERNEJOUL</p>
---	--



Cabinet du Président/Direction des relations internationales

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET IFAID AQUITAINE**

Entre d'une part,

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Michel Vernejoul, dûment habilité en sa qualité de Conseiller délégué aux Relations internationales, en application d'une délibération n°2018/..... du Conseil Métropolitain en date du 28 septembre 2018, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, ci-après désignée « la Métropole »,

Et d'autre part,

L'institut de formation et d'appui aux initiatives de développement (IFAID Aquitaine), association représentée par son Directeur, M. Ghislain Brégeot, sise au Domaine Universitaire, 11 Allée Ausone, 33600 Pessac, ci-après désignée « IFAID Aquitaine »,

Il est convenu de modifier la convention signée en 2017 et autorisée par délibération n°2017-350 du Conseil métropolitain du 19 mai 2017, laquelle établissait les dispositions de la mission de Volontariat de solidarité internationale (VSI) au Mexique dans le cadre de la coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato. Cette mission, initialement prévue jusqu'au 4 octobre 2018, est prorogée de deux mois (jusqu'au 4 décembre 2018) afin d'assurer la période de recouvrement jusqu'à la mission de volontariat suivante, permettant ainsi la continuité des actions conduites au Mexique.

ARTICLE 1 : ARTICLES MODIFIES

« ARTICLE 10 : MISE A DISPOSITION

En application de la présente convention et conformément au budget établi en annexe sur la base d'une affectation d'un/d'une volontaire en poste au Mexique, Bordeaux Métropole participe au financement du prolongement de deux mois de la mission de volontariat 2017-2018 par le versement d'une participation financière de 4 653€ à IFAID Aquitaine, tous frais inclus (transport internationaux et visas d'entrée, couverture santé et prévoyance, indemnité du volontaire, frais de suivi et de formation, enveloppe de fonctionnement...).

IFAID Aquitaine s'engage à mobiliser les ressources financières auprès de ses partenaires (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire-FONJEP).

Bordeaux Métropole s'assure qu'un bureau et un ordinateur seront mis à la disposition du/de la volontaire. »

« ARTICLE 11 : MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'association IFAID Aquitaine une subvention plafonnée à 4 653€, équivalent à 87% du montant total estimé des coûts éligibles (d'un montant de 5 347€) sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 1.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Le versement sera effectué au profit du bénéficiaire : IFAID Aquitaine

En cas de non-exécution partielle de la durée de mission du volontaire, IFAID Aquitaine s'engage à rembourser au prorata temporis, les sommes indument encaissées. »

ARTICLE 2 :

Les autres articles demeurent sans changement.

Fait à Bordeaux, leen trois exemplaires

Signature des partenaires

Pour IFAID Aquitaine
Ghislain BREGEOT

Pour Bordeaux Métropole
Michel VERNEJOUL

Directeur

Conseiller délégué

ANNEXE 1

Budget pour une mission de Volontaire de solidarité internationale au Mexique IFAID Aquitaine / Bordeaux Métropole de 2 mois		
Dépenses		
<i>Coûts directs liés au volontaire</i>		
Indemnité	1 800 €	34%
Couverture santé - Prévoyance	997 €	19%
Visa	200 €	4%
Voyage Aller-Retour* Domicile-Guanajuato	1 800 €	34%
Hébergement	pm	
<i>Coûts indirects</i>		
recrutement	- €	0%
Préparation au départ	- €	0%
Suivi mensuel	200 €	4%
Formation au retour	- €	0%
Fourniture	- €	0%
Frais de gestion	350 €	7%
Total dépenses	5 347 €	
* Estimation sur la base d'un Aller-Retour par mission de volontariat de son lieu de résidence à son lieu d'affectation		
Les dépenses liées au personnel comprennent la masse salariale et les frais de fonctionnement - locaux et charges locatives. Elles permettent le recrutement, la formation au départ, le suivi administratif et financement, la formation au retour.		
Recettes		
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	694 €	13%
Bordeaux Métropole	4 653 €	87%
Partenaire - hébergement	pm	
Total recettes	5 347 €	

**Budget pour le prolongement de la mission de Volontaire de
solidarité internationale au Mexique
IFAID Aquitaine / Bordeaux Métropole de 2 mois**

Dépenses			900 € / mois
<i>Coûts directs liés au volontaire</i>			
Indemnité	1 800 €	34%	
Couverture santé - Prévoyance	997 €	19%	1AR + bagages supplémentaires
Visa	200 €	4%	
Voyage Aller-Retour* Domicile-Guanajuato	1 800 €	34%	
Hébergement	pm		
<i>Coûts indirects</i>			
recrutement	- €	0%	
Préparation au départ	- €	0%	
Suivi mensuel	200 €	4%	
Formation au retour	- €	0%	
Fourniture	- €	0%	
Frais de gestion	350 €	7%	
Total dépenses	5 347 €		
* Estimation sur la base d'un Aller-Retour par mission de volontariat de son lieu de résidence à son lieu d'affectation			
Les dépenses liées au personnel comprennent la masse salariale et les frais de fonctionnement - locaux et charges locatives. Elles permettent le recrutement, la formation au départ, le suivi administratif et financement, la formation au retour.			
Recettes			
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	694 €	13%	
Bordeaux Métropole	4 653 €	87%	
Partenaire - hébergement	pm		
Total recettes	5 347 €		